

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 septembre 2018

L'an **deux mil dix-huit**, le **vingt-quatre septembre** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Evelyne BOURLIER, Mme Nathalie LUREAU, M. Michel MARY, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absents : M. Kévin FOUQUET, M. Arnaud POITRIMOL et M. Alain HOYAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation des comptes rendus du 23 juillet et 19 septembre 2018,
- ✚ Commune : décision modificative n° 3,
- ✚ Budget annexe station-service,
- ✚ Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes,
- ✚ Fixation durée amortissement travaux France Télécom (suite),
- ✚ Assainissement : RPQS 2017,
- ✚ Fiscalité : taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation des comptes rendus des 23 juillet et 19 septembre 2018 :

Pas d'observation – les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2- Commune – Décision modificative n° 3 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'inscription des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chap 70 Autres charges de gestion courante	730,00 €	Chap 011 Charges à caractère général	4 400,00 €
Chap 77 Produits exceptionnels	7 960,00 €	Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	4 290,00 €
TOTAL	8 690,00 €	TOTAL	8 690,00 €
INVESTISSEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chap 13 Subventions d'investissement	13 600,00 €	Chap 204 Subventions d'équipement versées	8 000,00 €
		Chap 21 Immobilisations corporelles	2 150,00 €
		Chap 23 Immobilisations en cours	3 450,00 €
TOTAL	13 600,00 €	TOTAL	13 600,00 €

Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

3- Budget annexe station-service :

Mme le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 du budget annexe station-service arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	31 700 €	31 700 €
Investissement	326 000 €	326 000 €
TOTAL	357 700 €	357 700 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2018 et après en avoir délibéré,

approuve le budget primitif tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

4- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a validé, dans sa séance du 12 avril 2018, l'attribution d'un fonds de concours aux communes de moins de 800 habitants d'un montant de 3 000 € pour tout investissement local.

Elle propose donc de solliciter cette aide financière pour l'acquisition de 5 appareils de fitness : vélo elliptique, marcheur double, combiné Push-Pull multiprises, cavalcade simple et duo adducteur. Ces appareils seront installés au stade en complément des équipements sportifs réalisés à l'été 2015 (terrains multisports et tennis).

Le coût total, après négociation, s'élève à 6 000 € HT.

Mme le Maire propose d'établir le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT : 6 000 €

Financement Fonds de concours Cdc (50 %) : 3 000 €

Commune (50 %) : 3 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à solliciter cette aide et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

5- Fixation durée amortissement travaux France Télécom (suite) :

Mme le Maire rappelle que les travaux d'effacement des réseaux FT impasse de l'école imputés au chapitre 204 doivent être amortis (cf délibération du 02/07/2018). Une nouvelle facture relative à ce chantier est arrivée en mairie (Te61) représentant la somme de 7 976.31 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, d'amortir ces travaux sur 10 ans à partir de l'exercice 2019 soit un amortissement annuel de 798 € pendant 9 ans et 794.31 € la dernière année.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

6- Assainissement – RPQS 2017 :

Mme le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune, établi conformément à l'article L2224-5 du CGCT et au décret du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication de ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif afférent à l'année 2017.

Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

7- Fiscalité – taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

L'article 1407 ter modifié du Code Général des Impôts permet à certaines collectivités de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La commission des finances avait suggéré qu'une majoration à hauteur de 20% soit appliquée permettant ainsi la création de recettes nouvelles.

La Direction Générale des Finances Publiques nous a fait savoir que cette majoration ne pouvait s'appliquer que dans les zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements.

En conséquence, cette majoration n'est pas applicable dans notre commune.

8- Informations et questions diverses :

Suite à de nombreuses dégradations sur le mobilier urbain, Mme le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de facturer le remplacement du matériel dégradé lorsque l'auteur est identifié.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour agir dans ce sens.

Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

La séance est levée à 20 h 47.

*Vu pour être affiché le 02 octobre 2018
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY